

Peinture en bâtiment et préservation de l'eau

Conseils et techniques alternatives



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Assainissement collectif

Règlement métropolitain

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire (alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et préservation des milieux aquatiques).

À ce titre, le rejet des eaux usées non domestiques issues d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles doit être préalablement autorisé par la Métropole de Lyon. Le règlement du service public de l'assainissement collectif établit les prescriptions techniques et financières du rejet selon l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

Cet acte administratif constitue les conditions générales du contrat d'abonnement.

Un arrêté d'autorisation de déversement a pour objet de définir les conditions techniques et financières d'admissibilité des rejets dans le réseau public d'assainissement.

Équité de traitement des usagers

Les dispositions financières et réglementaires doivent répondre à l'obligation d'équité des usagers, donc être identiques pour l'ensemble des établissements. À ce titre aucune dérogation n'est possible.

Les déversements interdits

Les substances dangereuses et produits toxiques, appelés aussi micropolluants, sont interdits dans les réseaux d'eaux usées et pluviales au même titre que les graisses, les huiles alimentaires usagées, les lingettes... En effet, les stations de traitement des eaux usées ne peuvent traiter que la pollution organique.

Les micropolluants présents dans les effluents non domestiques peuvent alors dégrader les milieux aquatiques et/ou les boues d'épuration et ainsi compromettre leur valorisation en épandage agricole.

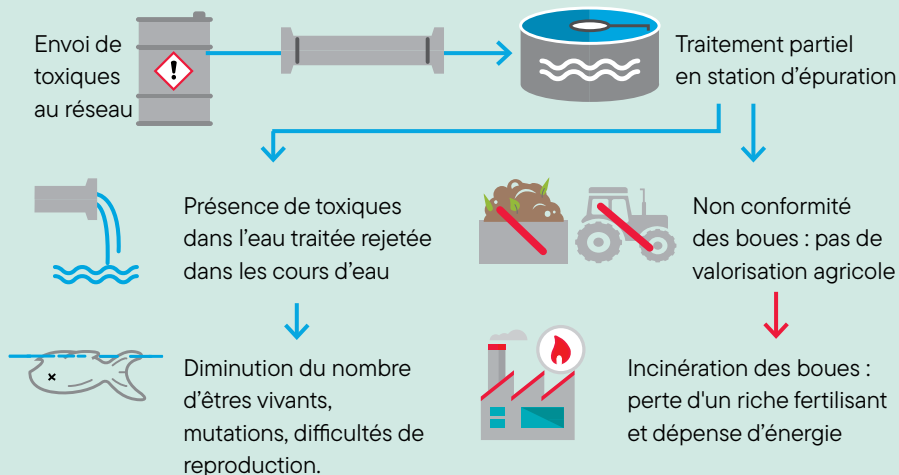
Principe du pollueur-payeur

Qu'il s'agisse d'émissions par les artisans ou par les industriels, les effluents non domestiques (END) doivent être maîtrisés et encadrés par la collectivité.

Cette démarche passe par la mise en place d'un socle réglementaire local et de modalités financières spécifiques à ces établissements.

L'objectif est d'aboutir à une tarification équitable, incitative pour réduire la pollution et qui permette de financer le coût du service rendu par la collectivité.

Impacts des toxiques sur le cycle de l'eau



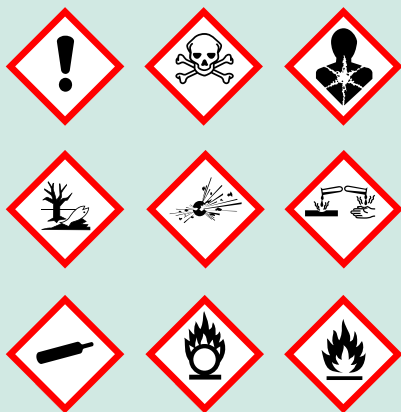
Reconnaître un produit dangereux

Les substances dangereuses font l'objet d'une classification et d'un étiquetage reposant sur le système général harmonisé européen (SGH/ GHS).

Cette classification se base sur les propriétés dangereuses des substances.

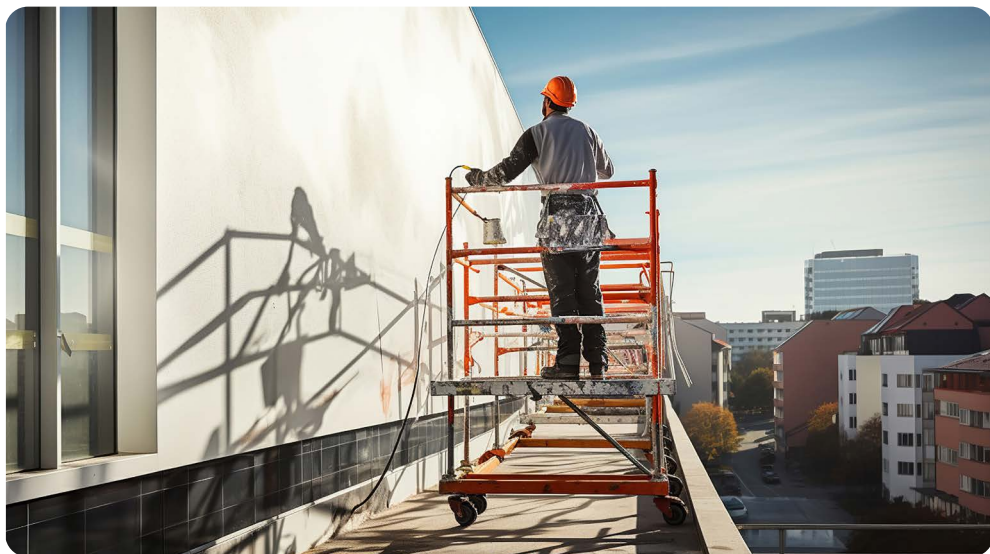
Les produits dont l'emballage comporte ces symboles contiennent des substances dangereuses.

Ce sont des produits toxiques réglementés interdits au réseau.



Pour préserver les milieux aquatiques,
la réduction à la source est la meilleure solution.
Devenez acteur de ce changement !

Peinture en bâtiment



Les produits dangereux

Les peintures peuvent être classées en 2 grandes familles :

- **les peintures solvantées**,
improprement appelées «à l'huile»
- **les peintures à l'eau** (hydrosolubles
et hydrodiluables)

Des produits dangereux sont présents en majorité dans les liants (polyuréthanes...), les solvants (hydrocarbures, alcools, cétones...) et les additifs qui composent la peinture.

À SAVOIR

Les peintures synthétiques, dites «à l'huile», sont composées de nombreux éléments toxiques. C'est aussi le cas des peintures à l'eau, dites «acryliques» .

CONSOMMATION

La consommation de peintures peut être diminuée grâce à des rouleaux électroniques auto alimentés.

Ils déterminent le débit de produit en fonction du rythme de travail et fournissent automatiquement la quantité de produit par couche.



Comment empêcher leur diffusion ?

→ Stockage

Garder les produits dans leurs récipients d'origine et sur rétention pour les volumes importants et éviter le reconditionnement.

→ Protection du matériel

S'il n'y a pas de changement de couleur, emballer les rouleaux et pinceaux avec du matériel adapté.

→ Nettoyage du matériel

S'il y a changement de couleur, les rouleaux de peinture et les brosses peuvent être lavés par des stations de lavage (phase aqueuse et/ou solvant).

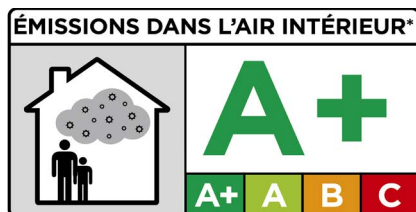
→ Les stations de lavage fixes pour l'atelier ou portatives pour les chantiers, dans les deux cas vous permettent :

- D'éviter le rejet direct de résidus toxiques dans le réseau d'eaux usées lors du lavage des outils chez les particuliers ;
- De prétraiter les eaux pour éviter les rejets de produits toxiques ;
- De générer des économies d'eau, grâce à un fonctionnement en circuit fermé ;
- De gagner du temps pour le nettoyage et d'augmenter la durabilité du matériel.

Comment substituer les peintures contenant des produits dangereux ?

Étiquetage environnemental des produits de la construction

- Depuis 2012, un étiquetage est obligatoire pour informer l'utilisateur sur les émissions de polluants volatiles des différents produits utilisés.



- Les caractéristiques d'émissions de substances sont formalisées selon une échelle de quatre classes de A+ à C, la classe A+ indiquant un niveau d'émission très peu élevé et la classe C, un niveau d'émission élevé.

Les peintures écolabellisées

Les produits écolabellisés ne contiennent pas ou très peu de substances dangereuses (concentration en COV).

Toutefois, les rejets de peinture ne doivent pas être évacués au réseau d'assainissement. Les fonds de pots doivent être évacués de façon conformes. Nous vous invitons à suivre strictement les indications d'utilisation du fournisseur.

Les peintures naturelles

Ce sont des peintures de haute qualité et leur prix est comparable à leurs homologues synthétiques. En outre elles ont un rendement plus élevé et sont souvent exempt de produits dangereux.

À SAVOIR

De nombreux produits moins polluants ont des performances techniques égales ou supérieures aux produits employés habituellement. Parlez-en aux fournisseurs, aux fabricants et discutez-en avec vos collègues.

Caractéristiques des peintures naturelles

	Avantages	Inconvénients	Utilisations
Peintures aux silicates	• Sans COV • Résistance aux moisissures, aux champignons et à la lumière • Respirabilité • Durabilité • Ininflammabilité	• Les terpènes d'agrumes contenus dans certaines peintures naturelles peuvent être allergènes • Temps de séchage plus long	Murs : • en maçonnerie • en crépi • en terre
Peintures au lait ou à la caséine	• Sans danger pour l'environnement ou l'utilisateur, • Sans COV • Bonne adhésion à presque toutes les surfaces • Grande durabilité • Séchage rapide • Ininflammabilité	• Les terpènes d'agrumes contenus dans certaines peintures naturelles peuvent être allergènes • Temps de séchage plus long • Conservation de courte durée • Pas adapté aux endroits humides	Murs : • intérieurs • plafonds • poutres • boiseries (se référer aux directives du fabricant)
Enduits naturels à la chaux	• Antiallergique • Antistatique • Antifongique • Capacité de régulation de l'humidité	• Mise en œuvre requiert une bonne dextérité. • Nécessite de suivre une formation adéquate	Murs : • Intérieurs • extérieurs • en maçonnerie • en crépi • en terre



Peinture en bâtiment et préservation de l'eau

Contactez-nous

Le service Rejets non domestiques de la Direction du cycle de l'eau de la Métropole de Lyon vous conseille dans vos démarches.

Tél : 04 78 95 67 00

Mail : rnd@grandlyon.com

Réduire les pollutions à la source pour préserver l'eau



L'agence de l'eau soutient les actions préventives visant à réduire à la source les pollutions (pesticides, nitrates ...) qui menacent les captages d'eau

potable. Ces pollutions rendent l'eau plus difficile à traiter et donc plus chère au robinet. Le seul traitement des pesticides a un impact estimé sur le prix de l'eau de 20 à 60 cts€/m³. La réduction des pollutions à la source est plus efficace et moins coûteuse.

Pour plus d'informations sur l'eau et l'assainissement

grandlyon.com/mes-services-au-quotidien/gerer-son-eau